

Tempête hivernale

Aide-mémoire

1. Prévoir un **schéma d'alerte** à jour avec un responsable identifié pour les centres d'hébergement temporaire et de services aux personnes sinistrées
2. Prévoir la disponibilité d'un **centre de coordination municipal** équipé ou pouvant être raccordé à une génératrice
3. Prévoir l'accès à un ou plusieurs **centres d'hébergement temporaire et de services aux personnes sinistrées** équipés ou pouvant être raccordés à une génératrice
4. Prévoir l'accès à **des carburants pour les véhicules d'urgence** (police, incendie, travaux publics)
5. Prévoir un **axe routier à privilégier** pour le déneigement afin d'assurer le déplacement des véhicules d'urgence
6. Prévoir l'accès à **des génératrices**
7. Prévoir le **ravitaillement des intervenants mobilisés**
8. Prévoir une **tournée des résidences sans électricité** pour s'assurer de la sécurité des occupants qui n'ont pas évacués
9. Contacter le **Centre des opérations gouvernementales (COG) au 1-866-650-1666** pour tout événement appréhendé ou en cours sur votre territoire et ce, 24 heures / 7 jours.
10. Conserver les **factures** relatives à l'ouverture d'un centre d'hébergement temporaire et de services aux personnes sinistrées pour un remboursement potentiel par le MSP

Quelques liens utiles :

- www.quebec511.gouv.qc.ca
- www.urgencequebec.gouv.qc.ca/fr/situation-urgence/Pages/Tempete-hivernale.aspx
- pannes.hydroquebec.com/pannes/
- www.securitepublique.gouv.qc.ca